

DEPARTEMENT
DE LA SEINE SAINT DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

ARRONDISSEMENT
DE BOBIGNY

COMMUNE DES LILAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 27 juin 2018

Le nombre de Conseillers
Municipaux en exercice
est de 35

L'an deux mille dix-huit le vingt-sept juin à dix-neuf heures trente.

Le Conseil Municipal de la Commune des Lilas, légalement convoqué le vingt et un juin deux mille dix-huit, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Daniel GUIRAUD, Maire.

OBJET

AFFECTATION DES
RESULTATS DE
L'EXERCICE 2017
DU BUDGET
PRINCIPAL DE LA
VILLE DES LILAS.

PRESENTS :

Daniel GUIRAUD, Arnold BAC, Françoise BALTEL, Lionel BENHAROUS, Johanna BERREBI, Nathalie BETEMPS, Madeline DA SILVA, Isabelle DELORD, Jean DESLANDES, Malika DJERBOUA, Claude ERMOGENI, Camille FALQUE, Liliane GAUDUBOIS, Guillaume LAFEUILLE, Christian LAGRANGE, Valérie LEBAS, Gérard MESLIN, Christophe PAQUIS, Guillaume ROUSSEAU, Irina SCHAPIRA, Sandie VESVRE, Manuel ZACKLAD, Sonia ANGEL, Jean-François DEBYSER, Marie-Geneviève LENTAIGNE.

formant la majorité des Membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES : Patrick CARROUER par Arnold BAC, Roland CASAGRANDE par Claude ERMOGENI, Christine MADRELLE par Liliane GAUDUBOIS, Narcisse NGAKA par Sandie VESVRE, Delphine PUPIER par Christophe PAQUIS, Frédérique SMADJA par Lionel BENHAROUS, Marlène UZAN par Valérie LEBAS, Mathieu AGOSTINI par Marie-Geneviève LENTAIGNE.

ABSENTS :

Christophe RINGUET, Georges AMZEL.

SECRETAIRE :

Guillaume LAFEUILLE

Accusé de réception en préfecture
093-219300456-20180627-D62-18-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2018

OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2017 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE DES LILAS.

LE CONSEIL,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M14,

CONSIDERANT que le compte administratif de l'exercice 2017 du budget principal de la Ville des Lilas a été présenté et adopté,

VU l'avis de la commission compétente,

VU le rapport du représentant légal,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE 1 : CONSTATE, que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de la section d'investissement de 1 964 494,87 €
- un déficit au titre des restes à réaliser d'investissement de 920 566,13 €
- un excédent de la section de fonctionnement de 5 028 165,34 €

ARTICLE 2 : DECIDE l'affectation suivante :

- c/001 Solde d'exécution de la section d'investissement 1 964 494,87 €
- c/1068 Excédents de fonctionnement capitalisés 2 885 061,00€
- c/002 Résultat de fonctionnement reporté (excédent) 2 143 104,34 €

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis, à Monsieur le Trésorier municipal et affichée en Mairie.

Et ont signé au registre les membres présents,

Pour copie conforme,

Le Maire des Lilas

Daniel GUIRAUD



Certifiée exécutoire compte tenu :

- de sa transmission en Préfecture le **29 JUIN 2018**
- et de son affichage le **04 JUL. 2018**
(pendant une durée continue de 2 mois)

Délibération votée par :

32 Voix pour

Voix contre

1 Abstention

NPPV

Accusé de réception en préfecture
093-219300456-20180627-D62-18-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018